

Arrondissement de Noisy le Sec

4142713/01

(1939-1940)

SII SEC

Rappel à Po SNCF du  
personnel mobilisé

S.M.II

## MATÉRIEL ET TRACTION

EST. — MOD. 402 P

5 G

Rappel à la SNCF  
du personnel mobilisé

- a) Instructions et questions générales
- b) Rappels aux Usines de guerre (1) instructions, (2) agents techniques et agents administratifs (3) divers.
- c) (Rappels aux agents (1) par l'intermédiaire du Centre de Recrutement et d'Intégration des A.S., (2) directement par leur formation SNCF (3) dont le rappel est demandé par l'ISM (agents familiers).

Voir dossier S.M.II p 5 les relevés  
demandé par l'agent à disposition des mobiles dans les  
sous-facultés et les renseignements [tous].

questions individuelles suivantes:  
Divers demander à l'agent si il a été fait du rappel à la SNCF  
(motif)

- f) Prisonniers de guerre

S.M. II

5

C

a)  
Instructions d'  
questions ayant caractère d'instruction

Avis C<sup>bis</sup> - (20es)

Voir au dossier S.M.II/C5

la question des <sup>relevé parmi les</sup> problèmes remis à la SNCF  
comme ébauches en AS

MNSP Entrée NS N° 165  
du 16-3-40

Paris, le II Mars 1940

Messieurs OBLÉP  
LESCOREUR

N° 744 P 40-2-282

D'après les avis de mutation mod. C bis (agents mobilisés renis à la disposition de la S.M.C.F.) établis par les Arrondissements, j'ai été amené à constater que certains de nos agents qui ont fait l'objet d'une lettre mod. C en application des dispositions de ma note N°33697 Ce du 1er Février dernier, venaient d'être renis à la disposition de la S.M.C.F.

Je vous prie de rappeler aux Arrondissements qu'ils doivent, conformément aux instructions de ma note susvisée, me signaler tout particulièrement et par lettre spéciale, au fur et à mesure de leur arrivée les agents qui auront été ainsi renis à notre disposition.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,  
Signé:

Copie à Monsieur le Chef d'Arrondissement à NOISY,  
pour les suites.

P. le Chef de la Division du Matériel,  
signé: LORRAIN

CT N° 233 MNSP/II Copie transmise à Monsieur (5 Chefs)  
pour nous signaler d'urgence les agents renis à notre disposition dans  
les conditions prévues ci-dessus. Noisy le 20-3-40  
f Le Chef d'Arrondissement  
Signé: Weber

MNSP Entrée N° 165  
du 16.3.40

Paris, le 11 Mars 1940

S.M.D  
S.C.Ja

N° 744 P 40-2289

Messieurs OBLET  
LESCOEUR

D'après les avis de mutation mod. C bis (agents mobilisés remis à la disposition de la S.N.C.F.) établis par les Arrondissements, j'ai été amené à constater que certains de nos agents qui ont fait l'objet d'une lettre mod. C en application des dispositions de ma note N° 32697 Ce du 1er Février dernier, venaient d'être remis à la disposition de la S.N.C.F.

A  
Je vous prie de rappeler aux Arrondissements qu'ils doivent, conformément aux Instructions de ma note susvisée me signaler tout particulièrement et par lettre spéciale, au fur et à mesure de leur arrivée les agents qui auront été ainsi remis à notre disposition.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction

Signé:

Copie à Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY  
pour les suites

Le Chef de la Division  
du Matériel

16.3.40

Copie au 5 chefs - 20.3.40 - N° 233 M.N.J.P

GT

Noisy-le-Sec, le 20 Mars 1940

235 MNSP/I4

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

Suite à votre transmission N° 32776-Ce du 21-2-40.

----

Agents pouvant  
être démobilisés  
au titre de l'Ar-  
mement.

-----

Ci-joint, en double exemplaire, copie de la lettre  
mod. C adressée à l'aide-ajusteur Cné BRAULT, de l'En-  
tretien de l'OURCQ, seul agent de l'Arrondissement entrant  
dans une des catégories prévues par lettre N° II25 Tp  
du 20-2-40 de M. le Directeur du Service Central du Ma-  
tériel.

Le Chef d'Arrondissement

*Signé Collaudreau*

Région de l'EST

Service du  
Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY le 20 Mars 1960

M. (1) BRUILL, René, Aide-Ajusteur commissionné  
Entretien de l'OURQ (SNCF - Région EST)  
Adresse militaire: Dépôt de Cavalerie N° 4 - I4<sup>e</sup> Escadron  
à ALÉNCON (Orne)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date :

Signature :

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi ayant appelle de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
- ajusteur professionnel,  
- ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
- Ingénieur Chef de dépôt.

80 ans et 2 enfants - (Agents nés avant le 31.1.10)

Noisy - Jung. Ajusteur - PVR - 1929 •

Fifthoul. d. d. 1931

Marcus ajusteur 1924 1928 •

Jordan mont d. 1919 1923 •

Lecameuf Ajust. 1926 1930 nî le 22.7.10

Mathieu J. 1927 1931 nî le 5.8.11

Pury Petit mont. d. 1929 1929 •

Bouault Aide-ajust. 1929 1930 nî le 13.1.1910 -

Grelat charbonnière 1925 1925 •

Mangonjean ferfer 1930 1930 nî le 31.5.10

Morg Aide fer-fer 1929 1929 -

Vaires Cordier Ajust. 1915 1915 •

Blot. Rivière 1925 1929 •

Brauer ~~charbonn.~~ 1929 1929 -

Charbonnery ~~A. Fer-fer~~ 1925 1929 -

3.1.10  
19. Regt Régiment de Miliciens

La Varenne Ruží Ajust 1922 1926 •

Châlons Dwarka Aide-fer 1931 1931

Cardier 1932 1932

## ENTRETIEN DE L'OURCQ

Monsieur le Chef d'Arrondissement à  
NOISY-le-SEC.

Suite à votre transmission N° 192 MNSP du 5 courant de la lettre N° 1125 Tp du 20.2.40 de M. le Directeur du Service Central du Matériel, relative aux agents mobilisés, âgés de plus de 30 ans, pères de 2 enfants ou plus, ayant exercé pendant 2 ans une profession permettant de les rappeler à la S.N.C.F.

En dehors des 2 agents que nous vous avons signalés par état en date du 5.2.40 (Chaudronnier GRELAT Edgar et Monteur électricien PETIT Joseph), nous n'avons pas d'agents ayant occupé, avant leur entrée au chemin de fer, l'un des emplois figurant sur la liste N° 2 annexée à la Note N° 32.697 Ce du 1.2.40.

Par contre, en se reportant au 3<sup>e</sup> de la lettre N° 1125 Tp ci-dessus rappelée, deux aides-ouvriers rentreraient dans le cas visé; ceux-ci n'ont pas été signalés sur état du 5.2.40, d'entente avec vous.

Il s'agit de :

1<sup>o</sup>- BRAULT René,      aide-ajusteur  
                               né le 13.1.1910  
                               Marié, 2 enfants  
                               Admis à la SNCF le 10.11.36  
                               Adresse militaire actuelle:  
                               Dépôt de Cavalerie N° 4 - 14<sup>e</sup> Escadron  
                               à ALENCON (Orne)

2<sup>o</sup>- MOOG Emile,      (aide-serrurier ferreux)  
                               né le 14.6.1909  
                               Marié, 2 enfants  
                               Admis à la SNCF le 21.12.36  
                               Adresse militaire actuelle:  
                               232<sup>e</sup> R.A.D. E.M. 3<sup>e</sup> pièce 6<sup>e</sup> Groupe  
                               SECTEUR POSTAL 58

avant l'entrée à la SNCF, était monteur en électricité, mais ne peut être considéré comme monteur professionnel (métier électrique)

Entretien de l'Ourcq, le 6.3.1940  
 Le Chef de l'Entretien

No Record  
 Personnel  
 4/3-46

revoit le  
 que tu disais  
 sur l'heure qu'  
 sans un remise au  
 mets pourras pas  
 malheureusement  
 administrer le lot N° 68  
 et le qualité et  
 leur avoir fait

Il a été  
 signé

Paris, le 6 Mars 1940

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY le SEC

Suite à votre transmission N° 192 MNSP du 5 courant de la  
lettre N° 32776 Ce du 21-2-40 de M<sup>r</sup> le Chef du Service du Maté-  
riel et de la Traction.

Je vous informe qu'aucun agent du Poste de Paris n'est  
visé par le I<sup>e</sup> de la lettre N° 1125 Tp du 20-2-40.

L'Inspecteur des Services Actifs  
au Poste de Paris

pd  
13/10  
7.3

DMUS

La Varenne le 6 Février 1940

10.18 IP  
Monsieur le Chef d'Arrondissement.

Comme suite à votre transmission n° 192 MNSP  
du 5 Mars, je vous informe que nous n'avons aucun agent  
se trouvant dans le cas prévu au 1<sup>e</sup> de la lettre N° 1125  
Tp du 20-2-40.

LE CHEF D'ENTRETIEN PRINCIPAL.

Aubry

7.3.40

ENTRETIEN DE VAIRES

VAIRES, le 8 Mars 1940

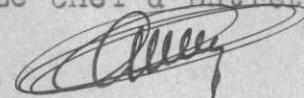
Lm/Ml

N° 383-I

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY,

? / Suite à votre transmis n° 192 MNSP du 5 courant,  
je vous informe qu'aucun agent de la Circonscription de  
l'Entretien de VAIRES se trouve dans le cas prévu au 1<sup>o</sup>  
de la lettre n° 1125 Tp du 20.2.1940.-

/Le Chef d'Entretien:



gd  
9.3.40



M.N.S.P. Entrée NS  
N° 116  
du 28.2.40

Paris, le 20 Février 1940

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS de FER FRANCAIS

-----  
SERVICE CENTRAL  
DU MATERIEL  
-----

N° 1125 Tp

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du SUD-OUEST

Suite à votre lettre A du 12 courant relative à l'application de la circulaire 682 MI du 1er Février 1940, je vous confirme les précisions données au cours de ma communication téléphonique :

1° - Les établissements doivent bien adresser la lettre prévue non seulement à leurs agents mobilisés remplissant les conditions requises par la circulaire MI précitée, mais également aux agents ayant occupé l'un des emplois désignés, avant leur entrée au chemin de fer.

Afin de ne pas engager la responsabilité de la S.N.C.F. en cas de fausse-déclaration, il conviendra, dans ce dernier cas, ainsi que vous le proposez, de ne pas joindre au questionnaire envoyé, le papillon prévu par ma lettre Tp 1094 du 2 courant.

2° - Lorsqu'un agent ayant subi avec succès un essai à la S.N.C.F. pour un des emplois prévus sur les listes, n'aura pas été nommé effectivement à cet emploi parce que dirigé auparavant sur la filière "personnel de conduite", il y a lieu de considérer comme temps passé dans l'emploi pour lequel il a subi un essai satisfaisant celui pendant lequel il a été effectivement utilisé sur les machines.

3° - La lettre aux agents mobilisés doit être adressée aux aides-ouvriers comme aux ouvriers des emplois donnés.

Le Directeur  
signature :

Copie à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction de la Région de l'NORD, de l'OUEST, du SUD-OUEST, pour application le cas échéant.

28.2.40  
Le Directeur  
signé : J. LEVY

Bureau du Personnel

N° 32776 C<sup>e</sup>

21.2.1940

Messieurs OBLÉT  
et LESCOEUR  
Pour gouverne .

En ce qui concerne la question du papillon visée au 21ème § du 1<sup>e</sup>, il convient simplement de rayer le nota de la lettre mod.C.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
signé : MONET

Monsieur le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec,

Pour gouverne. La lettre 632 BM. ci-dessus rappelée ne nous a pas été communiquée. Elle a été diffusée sous N° 32697 C<sup>e</sup> du 1.2.40

27.2.40  
Le Chef de la Division du Matériel  
signature :

N° 192 MNSP

Copie transmise à Monsieur (5 Chefs)

pour me signaler ~~immédiatement~~ les agents se trouvant dans le cas prévu au 1<sup>e</sup> de la lettre N° 1125 Tp du 20-2-40. (1)

(1) Virus Encodage fait pour le Bureau Blot  
dont le cas a déjà été examiné.

Noisy-Le-Sec, le 5 Mars 1940

f. Le Chef d'Arrondissement

Signé: Weber

EF/6

MNSP Entrée NS  
N° 116

SOCIETE NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

du 28.1.40.

Paris, le 20 Février 1940

SERVICE CENTRAL  
DU MATERIEL

N° 1125 Tp

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
de la Région du SUD-OUEST

Suite à votre lettre A du 12 courant relative à l'application de la circulaire 632 BM du 1er Février 1940, je vous confirme les précisions données au cours de ma communication téléphonique :

1°- Les Etablissements doivent bien adresser la lettre prévue non seulement à leurs agents mobilisés remplissant les conditions requises par la circulaire BM précitée, mais également aux agents ayant occupé l'un des emplois désignés, avant leur entrée au chemin de fer.

Afin de ne pas engager la responsabilité de la S.N.C.F. en cas de fausse-déclaration, il conviendra, dans ce dernier cas, ainsi que vous le proposez, de ne pas joindre au questionnaire envoyé, le papillon prévu par ma lettre Tp 1094 du 2 courant.

2°- Lorsqu'un agent ayant subi avec succès un essai à la S.N.C.F. pour un des emplois prévus sur les listes, n'aura pas été nommé effectivement à cet emploi parce que dirigé auparavant sur la filière "personnel de conduite", il y a bien lieu de considérer comme temps passé dans l'emploi pour lequel il a subi un essai satisfaisant celui pendant lequel il a été effectivement utilisé sur les machines.

3°- La lettre aux agents mobilisés doit être adressée aux aides-ouvriers comme aux ouvriers des emplois donnés.

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction de la  
RÉGION, du NORD, de l'OUEST,  
Pour application le cas  
échéant.

Le Directeur  
Signé : J. LEVY

Le Directeur  
Signature

Messieurs OBLET  
et LESCOEUR  
Pour gouverne.

En ce qui concerne la question du papillon visée au 2ème § du 1°, il convient simplement de rayer le nota de la lettre mod. C.

Pour Gouverne. La lettre 632 BM Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
l-dessus rappelée ne Signé :  
n'a pas été communiquée  
n'a été diffusée sous N°  
7-2-40

Huet

LS. N° 108-MNSP/12

Copie transmise à 5 Chefs

MNSP Entrée NS  
N° 61

du 22/40

en le priant de m'adresser, pour lundi matin sans faute,  
la liste des agents de sa Circonscription remplissant les  
conditions exigées dans la note ci-jointe pour être rappelés à la SNCF.

Nous faisons le nécessaire pour aviser directement les  
intéressés dans le sens indiqué.

Ne pas émettre de me signaler, au fur et à mesure de  
leur arrivée, les agents qui auront été ainsi remis à no-  
tre disposition.

NOISY, le 3 Février 1940

Le Chef d'Arrondissement

Signé: CALLANDREAU

Ces instructions ne concernent pas les officiers.  
D'autres instructions suivront.

MNSP Entrée N° 61  
du 21/2/40

9  
S.N.C.F.

Paris, le 1<sup>er</sup> Février 1940.

2<sup>da</sup>  
S.M.I.J.  
S.C.J.

MATERIEL & TRACTION

Bureau du Personnel

N° 32.697 Ce

NOTE aux Arrondissements

Le Ministère de l'Armement fait procéder actuellement au rappel des agents remplissant les conditions indiquées dans la Note A ci-jointe à laquelle sont annexées des listes N° 1, 2, 2 bis et 3.

La procédure de ce rappel est indiquée dans la Note annexe B.

Il peut arriver qu'un certain nombre d'agents de la S.N.C.F. se trouvent démobilisés par suite de l'application de ces dispositions. Il est envisagé, en accord avec l'Etat-Major de l'Armée et le Ministère de l'Armement de retourner à la S.N.C.F. ceux de ces agents qui auront été démobilisés par suite de l'application de ces dispositions.

Le Ministère de l'Armement affectera à la S.N.C.F. les agents S.N.C.F. au fur et à mesure que la Direction de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement recevra leurs fiches.

Mais il est indispensable que, de notre côté, nous suivions ce que sont devenus ces agents. A cet effet, il y aura lieu d'adresser d'extrême urgence à tous les agents remplissant les conditions prévues par la Note annexe A et non considérés comme indésirables à la S.N.C.F., la lettre dont modèle ci-joint (Annexe C). Les Arrondissements devront adresser directement et sans retard 2 copies de chaque lettre à mon Bureau du Personnel à PARIS.

Il est indiqué sur cette lettre que l'agent devra la faire parvenir directement au Bureau Militaire 23, rue d'Alsace, afin que nous puissions intervenir le plus rapidement possible auprès de la Direction de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement.

Enfin, vous devrez me signaler, au fur et à mesure de leur arrivée, les agents qui auront été ainsi mis à notre disposition.

P. Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

MONET

Annexe A

31.1.40

S E C R E T

CONDITIONS à REMPLIR

pour ETRE RAPPELE

- - être âgé de plus de 30 ans.
- - être père de deux enfants ou plus,
- n'avoir pas été radié de l'affection spéciale pour une cause quelconque,
- et répondre à l'une des conditions suivantes:
- Avoir exercé la profession d'Ingénieur et en même temps provenir de l'une des Ecoles ci-après (lire la liste N°1),
- ou être licencié es-sciences,
- ou avoir exercé pendant deux ans, à une époque quelconque, l'une des professions ci-après (lire les listes N°s 2 et 2 bis)
- ou avoir le diplôme de sortie de l'une des écoles ci-après (lire la liste N° 3).

ANNEXE B

SECRET

31.1.40

PROCEDURE DE RAPPEL  
DES MILITAIRES DE L'INTERIEUR

(Application de la Circulaire N° 1131-1/E.M.A. du 16 Janvier 1940).

1°- Le départ des intéressés des unités sur les dépôts de rattachement sera précédé de la rédaction d'une fiche en double exemplaire :

- dont l'un sera expédié au dépôt avec l'homme
- et l'autre adressé directement sans passer par la voie hiérarchique au Ministère de l'Armement (Direction de la main-d'œuvre), au fur et à mesure des départs.

Cette fiche constituera une déclaration engageant la responsabilité de l'homme et portant sur son âge, sa situation de famille, son adresse civile exacte, sa profession ou l'école des listes 1 et 3 dont il provient, les établissements où il a servi du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Septembre 1939 et indiquera le dépôt de rattachement sur lequel il a été dirigé.

En cas de fausse déclaration, l'affectation spéciale sera supprimée par mesure disciplinaire et l'homme sera privé de permission pendant un an.

2°- Les départs des unités sur les dépôts seront échelonnés comme suit :

( A B C	le 1 <sup>er</sup> février
Réservistes dont ( D E F G	3 d°
les noms commencent ( H I J K L M	5 d°
par les initiales : ( N O P Q R	7 d°
( S T U V W X Y Z	9 d°

3°- A la Direction de la main-d'œuvre du Ministère de l'Armement, une commission prononcera l'affectation spéciale, rédigera le triptyque de classement dans cette position et l'adressera au dépôt intéressé.

La déclaration de l'ouvrier reçue par la Direction précitée, sera adressée par elle à l'employeur qui sera chargé d'en vérifier le bien-fondé et de signaler à la Région militaire, sur le territoire de laquelle est stationné son établissement, les fausses déclarations.

.....

4°- Dès l'arrivée au dépôt et après réception par ce dernier du triptyque de classement, l'ouvrier sera muni d'un fascicule d'affecté spécial dans les conditions habituées et dirigé immédiatement sur l'établissement employeur désigné sur le triptyque. Un compte rendu d'exécution sera adressé en même temps à la Direction de la main-d'œuvre du Ministère de l'Armement.

C. 31.1.40  
3

LISTE N° I

- Ecoles Nationales d'Arts et Métiers  
— Ecole Centrale des Arts et Manufactures  
Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris  
Ecole Supérieure des Mines de St-Etienne  
Ecole de la Métallurgie et des Mines de Nancy  
Ecole Supérieure d'Electricité  
Instituts Electrotechniques de Grenoble et Nancy  
Ecole Spéciale des Travaux Publics (Le diplôme exigé étant  
celui d'Ingénieur mécanicien-électricien ou d'Ingé-  
nieur-architecte ou d'Ingénieur des Travaux Publics)  
— Ecole de Physique et de Chimie  
— Conservatoire National des Arts et Métiers (le diplôme exigé  
étant celui d'Ingénieur dans l'une des sections :  
Métallurgie, Mécanique-Machines, Physique, Chimie)  
Ecole Bréguet  
Ecole des Hautes Etudes Commerciales .

Ainsi que :

Parmi les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique ayant  
satisfait aux examens de sortie

Parmi les licenciés ès-sciences physiques des Facultés

et parmi les Ingénieurs civils en fonctions dans le Service  
des Fabrications d'Armement depuis 6 mois au 1er  
Septembre 1939.

LISTE DES PROFESSIONS RARES (1<sup>er</sup> Janvier 1940)I-- Spécialistes communs aux industries métallurgiques et chimiques et à la construction mécanique et électrique.

- Ingénieur de fabrication, d'entretien ou d'études
- Contremaître ou chef d'équipe de fabrication ou d'entretien
- Agent technique de fabrication
- Dessinateur d'études et d'outillages
- Maçon-briqueteur-fumiste
- Tuyauteur professionnel
- Soudeur spécialiste (tous métaux sauf étain et plomb)
- Traceur
- Ajusteur professionnel
- Affûteur outilleur
- Tourneur professionnel
- Fraiseur professionnel
- Alésageur professionnel
- Rectifieur professionnel
- Régleur sur machines-outils
- Régleur et metteur au point d'appareils de précision ou de machines
- Monteur professionnel (construction mécanique, électrique ou chimique et appareils de précision)
- Mécanicien ou électricien d'entretien
- Contrôleur dépanneur dans travaux de série
- Conducteur de turbine hydraulique et de turbo-alternateur

II - Spécialistes particuliers des Industries métallurgiques

- Conducteur de four métallurgique de fusion ou de convertisseur
- Fondeur ou aide-fondeur
- Couleur pocheur de tous métaux liquides
- Brasqueur de cuves
- Lamineur spécialiste (à chaud ou à froid)
- Forgeron professionnel de grosse forge ou moyenne forge
- Estampeur professionnel
- Monteur de matrices
- Conducteur de presse à forger ou à filer
- Dresseur ou profileur à la presse
- Chaudronnier en fer, en acier, en cuivre ou en métaux légers
- Modeleur pour fonderie ou modeleur mécanicien
- Mouleur à la main ou noyauteur à la main
- Graveur en matrices et poinçons
- Rayeur de canons
- Dresseur de canons

....

III - Spécialistes particuliers des Industries chimiques

- Soudeur à l'autogène de plomb (plombier d'usine à acide)
- Conducteur d'appareils chimiques, de machines frigorifiques ou de colonnes de rectification
- Conducteur de bacs à électrolyse
- Chimiste professionnel
- Artificier ou pyrotechnicien
- Encartoucheur
- Nitreur
- Souffleur de verre pour verrerie chimique et verrerie de précision.

IV - Spécialistes particuliers de la construction électrique

- Bobinier (construction électrique)
- Tréfileur de filaments
- Ouvrier spécialiste de façonnage de la porcelaine électro-technique

V - Spécialistes particuliers des Industries diverses

- Arçonnier
- Bourrelier
- Tonnelier
- Ouvrier spécialiste du façonnage du caoutchouc et du tissu caoutchouté
- Ebaucheur ou polisseur de verre d'optique
- Opticien de précision
- Mécanicien navigant d'avion
- Horloger.

FIN

du 21/1/40

4

C.31.1.40

LISTE N° 2 bis

DES PROFESSIONS RARES (1<sup>er</sup> Janvier 1940)  
des MINISTÈRES de la MARINE et de l'AIR

I - MINISTÈRE DE LA MARINE

- Artificier muni du brevet d'Artificier de l'Ecole de Toulon
- Chaudronnier en cuivre
- Traceurs en construction métallique et chaudronnerie
- Traceur de coque
- Soudeur à l'arc (agrément par la Marine et le Bureau Véritas)
- Forgeron en tôles et cornières
- Charpentier en fer
- Aléseur de canon.

II - MINISTÈRE DE L'AIR

- Ajusteur metteur au point d'avions
- Chef d'Atelier d'avions (planeurs)
- Chef d'Atelier de moteur d'avions
- Chef d'Atelier de ballons
- Metteur au point de moteurs d'avions
- Mécanicien navigant d'avions.

du 22/40

C.31.1:40

## L I S T E N° 3

Ecole professionnelle de la Ville de Paris  
(Ecole Diderot, Ecole Dorian)

Ecole Nationale professionnelle d'Armentières, de Chalon-  
sur-Saône, de Creil, d'Egletons, d'Epinal, de Lyon, de  
Limoges, de Nantes, de Metz, de Montluçon, de Morez, de  
Nancy, d'Oyonnax, de Saint-Etienne, de Saint-Ouen, de  
Tarbes, de Thiers, de Troyes, de Vierzon, de Voiron.

?  
*Verdict au verso*

Ecole Nationale d'Horlogerie de Besançon, de Cluses

Ecole de Métiers d'Optique de Paris

Institut de Chronométrie de Besançon

S.N.C.F.

INCP Entré N.S

ANNEXE C

Région de l'EST  
Service du  
Matériel et de la Traction  
Arrondissement \_\_\_\_\_

4/4/40

le

M. (1) \_\_\_\_\_

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1) - Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
- ajusteur professionnel,  
- ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
- Ingénieur Chef de dépôt.

ENTRETIEN DE VAIRES

VAIRES, le 6 Février 1940

Pr/M1

N° 149-I

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY,

Suite à votre transmis 116 MNSP/12 du  
5.2.1940.-

*l'ajusteur  
est  
mobilisé  
le  
30.3.1939*  
Nous ne vous avons pas signalé le cas de l'ajusteur CORDIER, parce que nous avons considéré cet agent comme en affectation spéciale en usine.

Son ordre de mobilisation en date du 30.3.1939 le classait dans l'A.S. au titre de la Mobilisation Industrielle et dès le 3.9.1939, il a répondu à cet appel qui lui enjoignait de rejoindre les Etablissements "Machines auto-BARDET, 145 avenue Michel Bizot à PARIS".

Cette situation a été portée à votre connaissance le 3.9.1939. Le Chef d'Entretien de Vaires,

MNSP Entrée NS  
N° 72

du 10.2.40 N° II5-MNSP/I2

Où N° 1830 Ce du 2.12.40 à retourner à Brux

SN.II  
5.CJ a

M. Callandreau,

Il convient d'adresser à M. le Chef du Bureau Principal du Bureau du Personnel, comme suite à ma lettre N° 102-MNSP/I2 du 2.2.40, répondant à sa note N° 32697-Ce du 1.2.40 et en lui demandant de vouloir bien me faire savoir s'il convient de consulter, dans la forme prescrite, le riveur Général Raymond de Vaires, faisant l'objet de la note du 4.2.40, également ci-jointe, de cet Entretien, étant donné que le dossier de cet agent mentionne qu'il exerçait la profession de tourneur antérieurement à son admission.

Nous n'avions pas cru devoir lui adresser le questionnaire prévu, du fait que le titre de l'intéressé ne figurait pas sur les listes de professions que vous m'avez fait parvenir.

Le chef du 8<sup>e</sup> du MI

Signd: Mont

Retourné à Monsieur le chef du PC du Matériel et de la Travaux après nécessaire fait. C. joint, ce double exemplaire, copie de la lettre adressée à l'intéressé, le 10.2.40  
Le Chef d'Arrondissement

Signd: Callandreau

D'autre part, contrairement aux indications de la lettre N° 142-I du même Entretien, l'Ajusteur CORDIER Léon de cet Etablissement (classe 1915, veuf 2 enfants) détaché aux Usines des Machines Automatiques BARDET à Paris, nous paraît réunir les conditions requises pour bénéficier de la mesure prévue par votre note susvisée et nous lui avons, en conséquence, fait parvenir le questionnaire mentionné ci-dessus.

NOISY, le 5 Février 1940  
82.01.2 et 82.01.3

Le Chef d'Arrondissement

Signd: Callandreau

N° II6-MNSP/I2

Copie transmise à M. le Chef d'Entretien à VAIRES, en lui demandant de me faire connaître les raisons pour lesquelles l'Ajusteur CORDIER ne m'a pas été signalé.

mettre le cas de cet agent. Prière de veuler bien en prendre note pour l'avenir. A

NOISY, le 5 Février 1940

Le Chef d'Arrondissement

Signd: Callandreau

82.01.2 et 82.01.3  
M. le Chef d'Arrondissement

N° I42-I

VAIRES, le 4.2.40

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY,

Suite à votre transmis N° I08-MNSP/I2 sur let-  
tre 32697-Ce de M. le Chef du Service du Matériel et  
Traction.

Aucun des agents mobilisés de la Circconscription  
de Vaires ne remplit les conditions exigées dans la  
note ci-dessus pour pouvoir être rappelé par la SNCF.

Le Chef d'Entretien  
Signature

-----  
Note jointe à lettre N° I42-I du 4.2.40

J'attire votre attention sur le cas de notre  
riveur Cné BLOT Raymond, Jules, de l'Entretien de Vaires  
mobilisé depuis le 2.I0.39.

L'intéressé, qui a été admis à la Compagnie le I9.  
4.38, en qualité d'Homme d'équipe au Service de l'Explo-  
itation est venu à l'Entretien de Vaires, par mutation  
(manoeuvre) le I.8.38; il a été nommé riveur le I.3.39.

Précédemment à son admission au Service de l'Explo-  
itation son dossier renseigne qu'il exerçait la profes-  
sion de tourneur.

En raison des courts délais qui nous sont impartis,  
je ne puis connaître si BLOT a professé durant 2 ans.

A noter qu'il a subi, à vos Ateliers, avec succès  
l'examen professionnel de tourneur, le 30.9.38 (moyenne  
16,30).

BLOT, qui est âgé de 30 ans 8 mois, est marié, 2  
enfants; il est actuellement :

Caporal, Compagnie de l'air 70/II2 S.P. I42.

VAIRES, le 4.2.40  
/Le Chef d'Entretien  
Signature

T.S.V.P.

Paris, le 5 Février 1940

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY le SEC

Suite à transmission N° 108 MNSP/I2 du 3 courant de la Note  
N° 32.697 Ce du Ier de M. le Chef du Service du Matériel et de  
la Traction.

Aucun agent du Poste de Paris n'est visé par la Note rappelée ci-dessus.

L'Inspecteur des Services Actifs  
au Poste de Paris

Bl  
6246  
D



ENTRETIEN DE CHALONS.

-:-:-:-

LISTE des agents remplissant les conditions exigées par la Note  
N° 32.697/Ce du 1er Courant de M.le Chef du Service;  
transmis N° 108-MNSP.I2 du 3 Février

NEANT

CHALONS, le 4 Février 1940  
Le Cgref d'Entretien.

*Venuje*

La Varenne le 4 Février 1940.

Monsieur Le Chef d'Arrondissement  
de NOISY-LE-SEC,

En réponse à votre transmission N°108  
MNSP/12 du 3 courant, nous n'avons à l'Entretien de LA  
Varenne, que l'ajusteur RUZE Georges René, qui remplit les  
conditions exigées par la note N°32697<sup>ce</sup> du 1-2-40 de  
Monsieur Le Chef de Service du Matériel et de la Traction

A noter que l'intéressé, actuellement en  
Usine, à fait l'objet de l'état prescrit par la lettre  
357 P.C 9<sup>ce</sup> du 30-12-39

/ Le Chef d'Entretien Ppal  
de LA VARENNE:

Transmis à M. le Chef d'Arrondissement  
de NOISY-LE-SEC par le service du Matériel

✓ M. Lusigny

Personne

572/40

## ENTRETIEN DE L'OURCQ

**LISTE des agents mobilisés, âgés de plus de 30 ans, père de 2 enfants ou plus, ayant exercé pendant 2 ans une profession permettant de les rappeler à la S.N.C.F.**

Noms & prénoms	Emploi	Date de naissance	Situation de famille	Date d'entrée à la SNCF	Adresse militaire actuelle
GRELAT Edgar	Chaudronnier en tôle mince et en cuivre Cnè	19.7.05	Marié 2 enf.	5.IO.37	D.A.5 - 101° Cie B.O.A. CHATILLON-ORLEANS (Loiret)
PETIT Joseph-Etienne	Monteur-électricien Cnè	17.4.09	Marié 2 enf.	16.2.37	192, rue Jean Jaurès St-Pierre Quilbignon à BREST (Finistère) (Classé dans l'A.S. en qualité d'ouvrier électricien au titre de la Direction de l'Artillerie Navale de BREST.)

Transmis à M. le Chef d'Arrondissement à NOISY-le-SEC,  
comme suite à sa lettre N° 108-MNSP/12 du 3 courant de la (Note N°  
32.697-Ce du 1er de M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction.)

*D'accord*  
Entretien de l'Ourcq, le 5.2.40  
Le Chef de l'Entretien

*H. Chauzy*

*M. Lassigot*  
*Personnel*  
*PS mts*  
*5/2/40*  
*B*

Rappel des SNCF d'agents mobiles (Bruit à Lettre 32.6970 du 1.2.40)

AB. NY

Jung - Ajusteur - P. J. 2e classe - 3 enfants - détaché aux établissements Rateau  
aux Ateliers  
du matériel Villeneuve, 22 Rue du  
SNCF  
à Neuville

Villeneuve, 22 Rue du  
Rond Point

à la Courneuve  
adresse

Moris do. - 1928 - 2 enfants (M)

318<sup>e</sup> Compagnie - Parc  
entrepos matériel 10<sup>e</sup> s.  
détaché Total 9083

Jordan Mont. élect. 1928 2 enfants (AD/30)

Briqueterie - 23<sup>e</sup> Train auto  
101<sup>e</sup> Cie Quartier Fayol  
Nancy

Delit Jr monteur élect. 1929 - 2 enf. (M)  
à l'usine  
et ouvry

Ourcq

Affecté  
à l'atelier  
de Pont

Adresse  
192 rue Jean Jaurès  
St Pierre Guillepin  
à Forest

Grelat & Chaudronniers - 1925 - 2 enf. M  
adresse : DA 5 - 101<sup>e</sup> G<sup>e</sup>  
B.O.A -  
à Châtillon sur Seine  
(Loiret)

Yves  
Janin

Cordier - Ajusteur - 1915 - 2 enf.  
à l'usine  
et vann

Titulaire d'une  
parciale et garant  
mobile (automobile) pour  
les machines automatisées  
Bardet

adresse :  
9 Allée  
Jules Vallès  
Lavillonneux

Plot. (Voir Cm 1830<sup>e</sup> du 8.2.40)

La Varenne

Ruzié g. - Ajusteur -  
à l'usine  
à la Varenne

1922 - 2 enf.

détaché aux  
établissements  
Benjamine  
Naudere

adresse :  
19 Avenue de  
la Gare  
à Scey

LS

NOISY, le 2 Février 1940

IO2-MNSP/I2

Monsieur le Chef de Bureau Principal  
du Bureau du Personnel  
PARIS

Ci-joint, en double exemplaire, 7 copies des  
lettres adressées aux agents de notre Arrondissement visés  
par votre note N° 32697-Ce du 1.2.40.

Le Chef d'Arrondissement

*Signe: Puisegur*

S.N.C.F.

ANNEXE C

Région de l'EST

Service du

Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

Noisy le 10 Février 1940

M.<sup>(1)</sup> BLOT, Raymond, Jules, Riveur commissionné

Entretien de VAIRAS (S.N.C.F. - Région EST)

Adresse militaire: Caporal, Compagnie de l'Air 70/III

Secteur Postal I42

Afin de m'e permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -

23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date :

Signature :

(1) - Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adresses une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
- ajusteur professionnel,  
- ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails  
- Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du

Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY

le

2 Février 1940

M. (1)

JORDAN, Monteur-Electricien commissionné aux Ateliers du Matériel de la S.N.C.F. à Noisy-le-Sec (Seine)  
Adresse militaire: Brigadier au 23<sup>e</sup> Train Auto, 101<sup>e</sup> Compagnie  
 Quartier Pajol, à MELUN (S-E-U)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
 23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1) - Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
 - ajusteur professionnel,  
 - ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
 - Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du  
Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY le 2 Février 1940

M. (1) GRELAT, Chaudronnier commissionné, Entretien  
de l'OURCQ, S.N.C.F., Région EST  
Adresse militaire: D.A.5. 101<sup>e</sup> Compagnie B.O.A.  
À Châtillon-ORLEANS (Loiret)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1) - Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
- ajusteur professionnel,  
- ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
- Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du

Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY

le 2 Février 1940

M. (1) MOURS, Ajusteur Commissionné, Ateliers du Matériel  
de la SNCF à Noisy-le-Sec (Seine)

Adresse militaire : 318<sup>e</sup> Compagnie, Parc entrepôt matériel N° 3, S.P. 9083

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date :

Signature :

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
 - ajusteur professionnel,  
 - ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
 - Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du

Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY

le

2 Février 1940

M. (1) CORDIER, Ajusteur commissionné, Entretien de VAIRES

(SNCF - Région Est)

Détaché aux Usines "Machines automatiques BARDET"

Adresse : 9, Allée Jules Vallès à Pavillons-sous-Bois (Seine)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -

23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date :

Signature :

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :

- ajusteur professionnel,
- ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,
- Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du  
Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY le 2 Février 1940

M. (1) PETIT, Monteur électricien commissionné, Entretien  
de l'OURCQ (SNCF - Région Est)

Adresse militaire : Arsenal de BREST

Adresse personnelle : 192, Rue Jean Jaurès - St-Pierre Quibignon  
à BREST

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
 - ajusteur professionnel,  
 - ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
 - Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du  
Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY

le

2 Février 1940

M. (1) RUZE, Ajusteur commissionné, Entretien de LA VARENNE  
(SNCF - Région Est)Détaché aux Etablissements Benjamin à Nanterre.Adresse : 19, Avenue de la Gare à Sucy (S. & O.)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
 - ajusteur professionnel,  
 - ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
 - Ingénieur Chef de dépôt.

Région de l'EST

Service du  
Matériel et de la Traction

Arrondissement de NOISY

NOISY le 2 Février 1940

M. (1) JUNG, Ajusteur commissionné aux Ateliers  
 du Matériel de la S.N.C.F. à Noisy-le-Sec (Seine),  
détaché aux Etablissements RATEAU, à LA COURNEUVE (Seine)  
Adresse: 22, Rue du Rond Point, à VILLEMONBLE (Seine)

Afin de me permettre de suivre les modifications qui pourraient être apportées à votre situation militaire, je vous serais obligé de bien vouloir retourner, après l'avoir rempli, le questionnaire ci-dessous au :

Service Central du Personnel - Bureau Militaire -  
 23, Rue d'Alsace - PARIS (10<sup>e</sup>)

Avez-vous été pressenti récemment en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Avez-vous établi une fiche mentionnant votre âge, votre situation de famille, vos occupations du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Octobre 1939, etc... en vue de votre retour dans une usine d'Armement ?

Quelle est votre adresse militaire actuelle ?

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(1)- Indiquer le nom, le grade, la résidence d'emploi avant appel de l'agent sous les drapeaux, et son adresse militaire actuellement connue.

NOTA - Si vous adressez une fiche en vue de votre rappel, n'oubliez pas d'indiquer votre profession exacte, par exemple :  
 - ajusteur professionnel,  
 - ajusteur professionnel, chauffeur de route ou conducteur d'autorails,  
 - Ingénieur Chef de dépôt.

Ces instructions ne concernent pas les Officiers.  
D'autres instructions suivront.

MNSP Entrée NS  
N° 61  
du 21/2/40

S.N.C.F.

Paris, le 1<sup>er</sup> Février 1940.

MATERIEL & TRACTION

Bureau du Personnel

N° 32.697 Ce

NOTE aux Arrondissements

Le Ministère de l'Armement fait procéder actuellement au rappel des agents remplissant les conditions indiquées dans la Note A ci-jointe à laquelle sont annexées des listes N° 1, 2, 2 bis et 3.

La procédure de ce rappel est indiquée dans la Note annexe B.

Il peut arriver qu'un certain nombre d'agents de la S.N.C.F. se trouvent démobilisés par suite de l'application de ces dispositions. Il est envisagé, en accord avec l'Etat-Major de l'Armée et le Ministère de l'Armement de retourner à la S.N.C.F. ceux de ces agents qui auront été démobilisés par suite de l'application de ces dispositions.

Le Ministère de l'Armement affectera à la S.N.C.F. les agents S.N.C.F. au fur et à mesure que la Direction de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement recevra leurs fiches.

Mais il est indispensable que, de notre côté, nous suivions ce que sont devenus ces agents. A cet effet, il y aura lieu d'adresser d'extrême urgence à tous les agents remplissant les conditions prévues par la Note annexe A et non considérés comme indésirables à la S.N.C.F., la lettre dont modèle ci-joint (Annexe C). Les Arrondissements devront adresser directement et sans retard 2 copies de chaque lettre à mon Bureau du Personnel à PARIS.

Il est indiqué sur cette lettre que l'agent devra la faire parvenir directement au Bureau Militaire 23, rue d'Alsace, afin que nous puissions intervenir le plus rapidement possible auprès de la Direction de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement.

Enfin, vous devrez me signaler, au fur et à mesure de leur arrivée, les agents qui auront été ainsi mis à notre disposition.

P. Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

MONET

Annexe A31.1.40~~SECRET~~

## CONDITIONS à REMPLIR

pour ETRE RAPPELE

- 
- être âgé de plus de 30 ans.
  - être père de deux enfants ou plus,
  - n'avoir pas été radié de l'affectation spéciale pour une cause quelconque,
- et répondre à l'une des conditions suivantes:
- Avoir exercé la profession d'Ingénieur et en même temps provenir de l'une des Ecoles ci-après (lire la liste N°1),
  - ou être licencié es-sciences,
  - ou avoir exercé pendant deux ans, à une époque quelconque, l'une des professions ci-après (lire les listes N°s 2 et 2 bis)
  - ou avoir ... le diplôme de sortie de l'une des écoles ci-après (lire la liste N° 3).
-

SECRET31.1.40

PROCEDURE DE RAPPEL  
DES MILITAIRES DE L'INTERIEUR

(Application de la Circulaire N° 1131-1/E.M.A. du 16 Janvier 1940).

1°- Le départ des intéressés des unités sur les dépôts de rattachement sera précédé de la rédaction d'une fiche en double exemplaire :

- dont l'un sera expédié au dépôt avec l'homme
- et l'autre adressé directement sans passer par la voie hiérarchique au Ministère de l'Armement (Direction de la main-d'œuvre), au fur et à mesure des départs.

Cette fiche constituera une déclaration engageant la responsabilité de l'homme et portant sur son âge, sa situation de famille, son adresse civile exacte, sa profession ou l'école des listes 1 et 3 dont il provient, les établissements où il a servi du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Septembre 1939 et indiquera le dépôt de rattachement sur lequel il a été dirigé.

En cas de fausse déclaration, l'affectation spéciale sera supprimée par mesure disciplinaire et l'homme sera privé de permission pendant un an.

2°- Les départs des unités sur les dépôts seront échelonnés comme suit :

Réservistes dont les noms commencent par les initiales :	( A B C      le 1 <sup>er</sup> février
	D E F G      3      d°
	H I J K L M      5      d°
	N O P Q R      7      d°
	S T U V W X Y Z      9      d°

3°- A la Direction de la main-d'œuvre du Ministère de l'Armement, une commission prononcera l'affectation spéciale, rédigera le triptyque de classement dans cette position et l'adressera au dépôt intéressé.

La déclaration de l'ouvrier reçue par la Direction précitée, sera adressée par elle à l'employeur qui sera chargé d'en vérifier le bien-fondé et de signaler à la Région militaire, sur le territoire de laquelle est stationné son établissement, les fausses déclarations.

.....

4°- Dès l'arrivée au dépôt et après réception par ce dernier du triptyque de classement, l'ouvrier sera muni d'un fascicule d'affecté spécial dans les conditions habituelleres et dirigé immédiatement sur l'établissement employeur désigné sur le triptyque. Un compte rendu d'exécution sera adressé en même temps à la Direction de la main-d'œuvre du Ministère de l'Armement.

LISTE N° I

---

Ecole Nationale d'Arts et Métiers  
Ecole Centrale des Arts et Manufactures  
Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris  
Ecole Supérieure des Mines de St-Etienne  
Ecole de la Métallurgie et des Mines de Nancy  
Ecole Supérieure d'Electricité  
Instituts Electrotechniques de Grenoble et Nancy  
Ecole Spéciale des Travaux Publics (Le diplôme exigé étant  
celui d'Ingénieur mécanicien-électricien ou d'Ingé-  
nieur-architecte ou d'Ingénieur des Travaux Publics)  
Ecole de Physique et de Chimie  
Conservatoire National des Arts et Métiers (le diplôme exigé  
étant celui d'Ingénieur dans l'une des sections :  
Métallurgie, Mécanique-Machines, Physique, Chimie)  
Ecole Eréguet  
Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Ainsi que :

Parmi les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique ayant  
satisfait aux examens de sortie  
Parmi les licenciés ès-sciences physiques des Facultés  
et parmi les Ingénieurs civils en fonctions dans le Service  
des Fabrications d'Armement depuis 6 mois au 1er  
Septembre 1939.

---

LISTE N° 2LISTE DES PROFESSIONS RARES (1<sup>er</sup> Janvier 1940)I- Spécialistes communs aux industries métallurgiques et chimiques et à la construction mécanique et électrique.

- Ingénieur de fabrication, d'entretien ou d'études
- Contremaitre ou chef d'équipe de fabrication ou d'entretien
- Agent technique de fabrication
- Dessinateur d'études et d'outillages
- Maçon-briqueteur-fumiste
- Tuyauteur professionnel
- Soudeur spécialiste (tous métaux sauf étain et plomb)
- Traceur
- Ajusteur professionnel
- Affûteur outilleur
- Tourneur professionnel
- Fraiseur professionnel
- Aléseur professionnel
- Rectifieur professionnel
- Régleur sur machines-outils
- Régleur et metteur au point d'appareils de précision ou de machines
- Monteur professionnel (construction mécanique, électrique ou chimique et appareils de précision)
- Mécanicien ou électricien d'entretien
- Contrôleur dépanneur dans travaux de série
- Conducteur de turbine hydraulique et de turbo-alternateur

II - Spécialistes particuliers des Industries métallurgiques

- Conducteur de four métallurgique de fusion ou de convertisseur
- Fondeur ou aide-fondeur
- Couleur pocheur de tous métaux liquides
- Brasqueur de cuves
- Lameur spécialiste (à chaud ou à froid)
- Forgeron professionnel de grosse forge ou moyenne forge
- Estampeur professionnel
- Monteur de matrices
- Conducteur de presse à forger ou à filer
- Dresseur ou profileur à la presse
- Chaudronnier en fer, en acier, en cuivre ou en métaux légers
- Modeleur pour fonderie ou modeleur mécanicien
- Mouleur à la main ou noyauteur à la main
- Graveur en matrices et poinçons
- Rayeur de canons
- Dresseur de canons

....

### III - Spécialistes particuliers des Industries chimiques

- Soudeur à l'autogène de plomb (plombier d'usine à acide)
- Conducteur d'appareils chimiques, de machines frigorifiques ou de colonnes de rectification
- Conducteur de bacs à électrolyse
- Chimiste professionnel
- Artificier ou pyrotechnicien
- Encartoucheur
- Nitreur
- Souffleur de verre pour verrerie chimique et verrerie de précision.

### IV - Spécialistes particuliers de la construction électrique

- Bobinier (construction électrique)
- Tréfileur de filaments
- Ouvrier spécialiste de façonnage de la porcelaine électro-technique

### V - Spécialistes particuliers des Industries diverses

- Arçonnier
- Bourrelier
- Tonnelier
- Ouvrier spécialiste du façonnage du caoutchouc et du tissu caoutchouté
- Ebaucheur ou polisseur de verre d'optique
- Opticien de précision
- Mécanicien navigant d'avion
- Horloger.

LISTE N° 2 bis  
DES PROFESSIONS RARES (1<sup>er</sup> Janvier 1940)  
des MINISTÈRES de la MARINE et de l'AIR

---

I - MINISTÈRE DE LA MARINE

- Artificier muni du brevet d'Artificier de l'Ecole de Toulon
- Chaudronnier en cuivre
- Traceurs en construction métallique et chaudronnerie
- Traceur de coque
- Soudeur à l'arc (agrémenté par la Marine et le Bureau Véritas)
- Forgeron en tôles et cornières
- Charpentier en fer
- Aléseur de canon.

II - MINISTÈRE DE L'AIR

- Ajusteur metteur au point d'avions
- Chef d'Atelier d'avions (planeurs)
- Chef d'Atelier de moteur d'avions
- Chef d'Atelier de ballons
- Metteur au point de moteurs d'avions
- Mécanicien navigant d'avions.

L I S T E N° 3

---

Ecole professionnelle de la Ville de Paris  
(Ecole Diderot, Ecole Dorian)

Ecole Nationale professionnelle d'Armentières, de Chalon-  
sur-Saône, de Creil, d'Egletons, d'Epinal, de Lyon, de  
Limoges, de Nantes, de Metz, de Montluçon, de Morez, de  
Nancy, d'Oyonnax, de Saint-Etienne, de Saint-Ouen, de  
Tarbes, de Thiers, de Troyes, de Vierzon, de Voiron.

Ecole Nationale d'Horlogerie de Besançon, de Cluses

Ecole de métiers d'Optique de Paris

Institut de Chronométrie de Besançon

PARIS, le 30 Décembre 1939.

S.M.II

S.C

a)

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à NOISY,

Au sujet d'un agent, ouvrier, mobilisé aux Armées qui sollicitait son retour à la S.N.C.F. pour y être occupé dans sa profession, M. le Chef du Service m'adresse la Communication ci-dessous :

" Il convient de répondre à X..... qu'il ne nous est pas possible d'intervenir auprès de l'Autorité Militaire mais qu'il peut demander lui-même à son Corps d'être dirigé sur un Centre d'armement professionnel, en vue de son classement éventuel dans l'affectation spéciale au titre de l'armement, lorsque les examens seront repris dans ces Centres.

" Vous pourrez inviter vos Chefs d'Arrondissements à répondre directement aux demandes semblables."

Je vous prie de prendre note et d'agir de conformité, le cas échéant.

S'il s'agit de manœuvres ou d'autres catégories d'agents non professionnels, il conviendra de répondre tout simplement que nous ne pouvons intervenir.

Le Chef de la Division  
du Matériel,

D. Le Couy

31/12/39

b

DEPOT D'INFANTERIE COLONIALE N° 219

Service du Matériel

Le Briolay  
pour aller chercher ses effets civils.



est autorisé à sortir en ville  
Paris, le 10 juillet 19<sup>00</sup>  
L'Officier du Matériel.

Geffroy

Briolay, classé en Af au titre de la SNCF et tenu à notre disposition directement par son Corps, avait été invité par nos homs à remettre ses effets militaires à la Gare de Clignancourt.

Cet agent ayant fait le nécessaire il lui a été précisé que tous les agents passés au Centre de l'Af de Paris pour y être démobilisés avant affectation spéciale devraient y remettre leurs effets militaires.

Les autres agents devront transmettre leurs effets à leur dernier Corps.

11-1-1900

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

1<sup>ère</sup> DIVISION

N° 613/B.M.

Objet :

Renvoi des effets militaires des agents remis à la disposition de la S.N.C.F.

REPARTITION	
SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL	
ex. AFF.	
ex. DEL.	
ex. COL.	
ex. A.S.	
MM.	
	M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions

**MNSP Entrée N° 876**  
du 24 DEC. 1939

Acc. récept. Paris, le 21 décembre 1939  
le même jour

1862  
SM.II  
5.C  
②

Les agents qui avaient été mobilisés et qui sont remis à la disposition de la Société Nationale des Chemins de fer Français sont, en principe, munis d'une fiche établie au titre de la "Mobilisation industrielle" comportant le Nota suivant :

"Les effets militaires dont l'intéressé est détenteur seront, dès qu'il aura pu se procurer des effets civils, remis par lui au Directeur de son usine."

La question m'est posée de savoir ce qu'il convient de faire de ces effets militaires.

Les effets militaires ainsi restitués seront emballés soigneusement par l'agent ou, à défaut, par les soins du Chef local, qui les retournera d'urgence, en port dû, au Commandant du Centre de rassemblement des affectés spéciaux (Caserne Clignancourt, 21, Boulevard Ney à Paris, 18<sup>e</sup> Arr<sup>t</sup>).

Le colis devra contenir, épingle aux effets, une étiquette mentionnant les noms, prénoms, Bureau de Recrutement, numéro matricule au Recrutement, dernier corps d'affectation et adresse domiciliaire de l'agent, ainsi que la liste des effets rendus.

Les effets civils laissés par l'agent à son Corps, lors de la mobilisation, lui seront renvoyés soit directement par son Centre ou son Dépôt, soit par l'intermédiaire du Maire de sa commune.

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
Le Chef de la Division Centrale  
de l'Administration du Personnel,  
LEFORT.

GT N° 963 MNSP/11

Copie transmise à Monsieur (5 Chefs)

Vous vous assurerez, à l'avenir, que tous les mobilisés remis à notre disposition ont bien renvoyé leurs effets militaires à l'adresse ci-dessus.

Noisy, le 26 Décembre 1939  
Chef d'Arrondissement

Signé : Weber

(2 ex à chaque chef)

COPIE ADRESSEE à M.M. les Directeurs des Services Centraux  
M.M. les Secrétaires Généraux des Compagnies  
M.M. les Chefs des Services Régionaux (E. - M.T. - V.B.)  
M.M. les Chefs d'Arrondissement

MNSP Entrée N° 837  
du 7.12.39

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SM.II  
5.c  
Hxx  
①

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

1<sup>ère</sup> DIVISION

N° 609/B.M.

Objet :

Agents mobilisés  
remis à la disposition  
de la S.N.C.F.



Paris, le 5 décembre 1939

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions  
Messieurs les Directeurs des Services Centraux

Par lettre n° 93/B.M. du 30 avril 1938, il a été prescrit de faire établir, par les soins des Chefs locaux, des avis de mutation (modèle C) pour signaler notamment tous les changements qui sont apportés à la situation militaire des agents.

Un certain nombre d'agents qui avaient été mobilisés ont été remis à la disposition de la Société Nationale des Chemins de fer Français pour divers motifs :

- M. Druyguet  
M. Puisay  
Provostal
- Mme note se  
A et B.
- Etablir le cas devenus  
en C pour tous  
les agents, repris à  
notre disposition.
- pères de 4 enfants ou 5 enfants;
  - agents mobilisables qui appartenaient aux classes 1910/1911;
  - réformés à la suite de la visite d'incorporation;
  - classés dans l'affectation spéciale au titre du tableau n° 2 (S.N.C.F.) et retournés par leur corps de troupe;
  - classés dans l'affectation spéciale au titre du tableau n° 3 (industries travaillant pour la Défense Nationale) et retournés par leur corps de troupe, soit à la Société Nationale des Chemins de fer Français pour y être affectés à des ateliers travaillant pour la Défense Nationale, soit vers des usines qui les ont rendus à la S.N.C.F.
  - agents maintenus en appel différé (ce qui constitue d'ailleurs une anomalie)
  - etc...

Réponse au  
EXP. ) A ) Pour chaque agent qui, après avoir été mobilisé, est ainsi remis à la disposition de la Société Nationale des Chemins de fer Français, il y a lieu d'établir, dès son retour, un avis de mutation mod. C bis au lieu de l'avis mod. C.

Cet avis, établi par le chef local, doit être adressé de toute urgence, par l'intermédiaire de l'Arrondissement et du Service régional, au Service Central du Personnel (Bureau Central Militaire).

B ) Pour les agents faisant l'objet d'avis de mutation mod. C bis, il ne sera pas établi d'avis mod. C.

C ) Dans le cas où un avis mod. C a déjà été adressé au Bureau Central Militaire pour signaler le retour d'un agent mobilisé, un avis mod. C bis devra être établi dans les conditions prévues par la présente lettre.

Je vous adresse ci-joint un certain nombre d'avis mod. C bis. Les Services Régionaux et Arrondissements pourront demander directement au Bureau Central Militaire de leur fournir les exemplaires en nombre suffisant.

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL  
Le Chef de la Division Centrale  
de l'Administration du Personnel.

LEFORT.

Transmis à Monsieur (5 Chefs)

pour prendre note de faire établir, à l'avenir, des avis mod C. bis dont ci-joint (I) exemplaires pour tous les agents mobilisés de votre Circonscription remis à votre disposition par l'Autorité Militaire quels qu'en soient le motif de renvoi et la nature du fascicule dont ils sont titulaires.

Nous faisons le nécessaire en ce qui concerne ceux pour lesquels vous avez établi jusqu'à ce jour des avis mod. C.

Noisy-le-Sec, le 7 Décembre 1939

Le Chef d'Arrondissement

(I) Paris 5  
Ourcq 15  
Vaires 10  
La Var. 10  
Châlons 10

Signé: Weber

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région

**EST**Service Matériel et Traction Division du MatérielArrondissement Noisy-le-Sec**AVIS DE MUTATION**

concernant un agent mobilisé remis  
 à la disposition de la Société Nationale  
 des Chemins de fer Français

NOM :

Prénoms :

Classe de mobilisation mentionnée sur le fascicule de mobilisation  
 (ou la pièce justifiant la situation militaire) :

Emploi à la S.N.C.F. :

Résidence  
d'emploi
$$\left\{ \begin{array}{l} \text{au moment de la mobilisation :} \\ \text{actuelle :} \end{array} \right.$$
Date de mobilisation :  
 (cessation de service à la S.N.C.F.)Situation militaire au moment de la  
 cessation de service à la S.N.C.F.

Date de remise à la disposition de la S.N.C.F. :

Corps ou Service d'affectation au  
 moment du renvoi dans les foyersNombre d'enfants vivants ou ayant vécu simultanément  
 dont l'agent est LEGALEMENT le pèreMotif de renvoi dans  
 les foyers
$$\left\{ \begin{array}{l} \text{affectation spéciale au titre de la S.N.C.F.} \\ \text{affectation spéciale au titre de} \\ \text{_____} \\ \text{Père de } \text{enfants} \\ \text{autre motif} \end{array} \right.$$

Pièce militaire remise  
à l'agent pour justi-  
fier son renvoi dans  
ses foyers

Fascicule de mobilisation modèle établi par le

Bureau de Recrutement :

Ordre de mission établi par

Autre pièce :

délivrée par

Adresse domiciliaire  
(rue et n° s'il y a lieu  
Département)

{ \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

---

Vu et transmis à M. le Chef du Service d

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

---

Vu et transmis à M. le Directeur du Service Central du Personnel  
(Bureau Central Militaire)

A Paris, le \_\_\_\_\_

(1) - Signature du Chef local

(2) - Signature du Chef d'Arrondissement (ou Fonctionnaire assimilé)

(3) - Signature du Chef de Service régional

Le 19 Novembre 1939

TÉMOIGNAGE

Monsieur l'Ingénieur Principal,

J'ai l'honneur de vous adresser la demande suivante:

L'Etat-Major réclame les ouvriers métallurgistes pour les renvoyer dans leurs usines (cela sans distinction d'usines). Or, dans ma Compagnie, le Capitaine rase automatiquement tous les agents de la SNCF. La raison invoquée est la suivante: (paroles textuelles) "C'est un truc de la SNCF pour rappeler ses agents. Je suis le maître ici et fais ce que je veux".

Par suite, nos noms n'étant jamais inscrits, nous ne pouvons pas être rappelés.

Je vous serais très obligé, si vous pouviez faire parvenir à l'Etat-Major du 222<sup>e</sup> Bataillon SCF, un certificat certifiant que je suis ajusteur à la SNCF et visé par la note des ouvriers métallurgistes.

Ce certificat ne devrait pas être adressé au Capitaine de la 3<sup>e</sup> Cie mais au Chef de Bataillon.

Dans l'attente d'une prompte réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur Principal, mes humbles respects.

Votre tout dévoué,  
Signé: LE MAPIHAN

Sergent G. LE MAPIHAN, 222<sup>e</sup> Bataillon SCFF, 3<sup>e</sup> Cie 2<sup>e</sup> Matériel & Traction  
Secteur postal 230

Transmis à Monsieur le Chef de la Division du Matériel, pour les suites qu'il jugera utiles. Il s'agit d'un très bon agent, sorti Ier du Cours supérieure (promotion 1938) classe de mobilisation 1933, catégorie militaire; G.I5.

Noisy, le 28 Novembre 1939 P. le Chef d'Arrondissement,  
Signé: WEBER

Transmis à Monsieur le Chef du Service.

27-II-39

Le Chef de la Division du Matériel  
Signé: LESCOEUR

32465 P Ce

Paris, le 3 Décembre 1939,

Transmis à Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel (Bureau Militaire) en lui demandant de vouloir bien intervenir, en vue du rappel éventuel de cet agent dont nous aurions l'utilisation aux fabrications d'armement.

P. le Chef du Service du M et T  
Signé: MONET

T.S.V.P.

Ayz/BM

Retourné à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction  
de la Région de l'EST,

M. LE MAPIHAN ayant été affecté au Centre de mobilisation du Génie I  
I5, au titre de la Convention du 1er Septembre 1931, ~~aux titres des deux régions~~  
~~titres~~ par décision N° 3108 1/5 du 20 Mai 1938 de M. le Général Commandant  
la 20<sup>e</sup> région, il n'est pas possible d'intervenir pour qu'il soit remis  
à notre disposition.

Paris, le 8 Décembre 1939

P. le Directeur du Service Central  
du Personnel,  
Signature.

Bureau du Personnel

Monsieur LESCOEUR,

Communication N°  
32465 P Ce du 12-12-29

Prière de répondre à l'intéressé dans le sens indiqué par  
le Bureau Militaire Central.

Le Chef du Service du M et T  
Signé: WISDORFF

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à Noisy-le-Sec,

pour les suites.

14-12-39

P. le Chef de la Division du Matériel  
Signé: PICHELIN

Vu et fait le nécessaire

Noisy-le-Sec le, 19 Décembre 1939  
Le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec

S. M.

Recyclage du recd. et matériau. 18-12-39  
Lettre de service et en forme. 25-12-39  
Bureau : à la 12

0. S. B237